

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 octobre 2024 - DÉLIBÉRATION N° 68/2024

autorisant le Maire à négocier avec une entreprise privée une convention d'exploitation de la carrière communale.

CONSEILLERS MUNICIPAUX (19)	Présent	Absent	Procuration à
Mme RAUZY Joëlle, ép. FRÉBAULT		X	CLARK Elvina
M. MENDIOLA Aroma	X		
Mme CLARK Elvina	X		
M. TEIKIOTIU Olive	X		
Mme FRÉBAULT Feiautini Hélène	X		
M. BONNO Charles	X		
Mme TIAIHO ép. LE BRONNEC Alanda		X	TEIKIOTIU Olive
M. SCALLAMERA Jean-Yves	X		
Mme KAYSER Tepua		X	
M. LE BRONNEC Yann		X	FREBAULT Hélène
Mme TETUAVEROA Elisabeth		X	BONNO Charles
M. BONNO Jean-Pierre	X		
Mme VAATETE Monique	X		
M. POEVAI Rogatien	X		
M. TOUATEKINA Haihapaiaehaoe	X		
Mme O'CONNOR Odette		X	
M. TEHAAMOANA Etienne		X	
Mme MOKE Diane		X	
M. TEHAAMOANA Domingo		X	

SECRETARE DE SEANCE CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	10	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 23 octobre 2024 (affichage le 23 octobre 2024) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence du Maire, Madame Joëlle FREBAULT.

Exposé des motifs :

Le 1^{er} adjoint au Maire rappelle que la station de concassage de la commune a cessé de fonctionner depuis plusieurs mois maintenant ce qui pénalise les travaux communaux et les particuliers en besoin d'agrégats. La vétusté du matériel de concassage, les pannes récurrentes et maintenant une régularisation administrative à finaliser pour l'exploitation de la carrière n'apporte aucune solution immédiate pour remédier à la carence en agrégats pour tous les besoins sur la commune.

Une alternative pourrait être envisagée par la mise en place d'une convention d'exploitation de la carrière communale avec une entreprise privée qui produirait de l'agrégats par ses propres moyens. Une aubaine pour tous les demandeurs d'agrégats, particuliers et entreprises.

VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 14 voix pour dont 4 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOPTE

Article 1 : Approuve la passation d'une convention avec une entreprise privée pour l'exploitation de la carrière communale en vue de la production d'agrégats.

Article 2 : Le Maire est autorisé à négocier le contrat à passer avec une entreprise privée pour l'exploitation de la carrière communale.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous documents contractuels avec une entreprise privée pour l'exploitation de la carrière communale en vu de la production d'agrégats

Article 4 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Télé recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT	5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU
Le Maire Délégué M. Halinaipaiatehā de TOUATEKINA	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER	Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 06 11 2024

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(signature et cachet)





Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale	Conseiller Municipale
M. Jean-Pierre BONNO	Mme Monique VAATETE	M. Rogatien POEVAI	Mme BREMOND Odette	M. Etienne TEHAAMOANA	Mme Diane MOKE	M. Domingo TEHAAMOANA